

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 août 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Pascal Loignon, représentant de Saint-Philibert
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraiche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Jean-Marc Guay, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville de Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire couvert par la MRC Beauce Sartigan, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement sanitaire, Pierre Paquet technicien en génie civil et André Veilleux préposé à temps partiel au poste de pesée au lieu d'enfouissement sanitaire.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2691-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Loignon
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté en y ajoutant les items suivants:

- 8.2 directives de changement No: 3;
- 9.2 emprunt temporaire;
- 9.3 financement permanent;
- 9.4 bois de valeur commerciale à disposer;
- 15 a) autorisation au secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une toile afin de procéder au recouvrement journalier au lieu d'enfouissement sanitaire;
- 15 b) autorisations de visites au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Lambert et de Saint-Édouard de Frampton;
- 15 c) journée technique provinciale par Réseau Environnement;
- 15 d) gestion des bio gaz mandat à André Simard et Associés;
- 15 e) cession d'actifs;
- 15 f) remerciements à Messieurs Jean-Guy Deblois et Gilles Daraiche;
- 15 g) Services sanitaires Denis Fortier inc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2692-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 juin 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2693-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 11 juillet 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et répond à leurs questions:

- **tonnage acheminé au lieu d'enfouissement sanitaire par chacune des municipalités durant les mois de juin et juillet 2002;**
- **tonnage des matières récupérées par la collecte sélective durant les mois de juin et juillet 2002;**
- **état des revenus et des dépenses au 30 juin 2002;**
- **suivi des analyses des eaux souterraines, potables et de surface tel que réalisé par la firme Aquatech inc., transmis à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en date du 28 juin 2002;**
- **autorisations des dépenses en date du 15 août 2002.**

RÉSOLUTION NO: 2694-02

CONSIDÉRANT que les opérations de la Régie nécessitent l'achat de diesel pour la machinerie et de matériaux granulaires de même que l'utilisation de diverses machineries lourdes durant l'année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'achat du diesel, des matériaux granulaires ainsi que pour la location de la machinerie au cours de l'année 2003;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à publier un appel d'offre public pour l'achat de diesel et de matériaux granulaires de même que pour la location de machinerie pour l'année 2003.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2695-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a débuté à l'automne 2000 la collecte de feuilles mortes pour fins de valorisation ou de compostage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer à nouveau cette collecte à l'automne 2002;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Eugène Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des feuilles mortes à l'automne 2002 de la même manière qu'elle a été effectuée à l'automne 2001.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2696-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud reçoit beaucoup de boues en provenance de l'usine d'épuration de la Ville de Saint-Georges de même qu'occasionnellement des boues provenant des systèmes d'épuration des diverses municipalités reliées à la Régie;

CONSIDÉRANT que la réception de ces boues au lieu d'enfouissement cause une certaine problématique lorsqu'il est temps de les enfouir en même temps que les déchets apportés;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech inc., opère la station d'épuration de la Ville de Saint-Georges et également le système de traitement au lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'une approche a été faite auprès de Monsieur Guy Hernandiz de la firme Aquatech inc., et que cette firme nous a transmis en date du 22 juillet 2002 une offre de services au montant de 9 875.00 \$ dollars plus taxes afin d'évaluer la possibilité de composter les boues municipales reçues;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE mandat soit accordé à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., afin d'évaluer la possibilité de composter les boues municipales reçues au lieu d'enfouissement sanitaire selon l'offre de services transmise en date du 22 juillet 2002 et ce pour un montant de 9 875.00 \$ dollars plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2697-02

CONSIDÉRANT que Monsieur François Sainte-Marie ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 13 août 2002 la demande de paiement No: 5 présentée par Giroux et Lessard ltée relativement aux travaux de confection des cellules 1,2 et 3 dans la zone H;

CONSIDÉRANT que cette demande de paiement s'élève à 285 613.11 \$ dollars taxes incluses et que Monsieur Sainte-Marie nous en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eugène Busque
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement No: 5 dans ce dossier et autorise le secrétaire-trésorier à payer à Giroux et Lessard ltée la somme de 285 613.11 \$ dollars taxes incluses;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement No: 31-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2698-02

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 août 2002 Monsieur François Sainte-Marie ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie la directive de changement No: 3 dans le contrat accordé à Giroux et Lessard ltée pour la construction des cellules Nos: 1, 2 et 3 dans la zone H;

CONSIDÉRANT que cette directive de changement a pour effet d'apporter des modifications à l'alimentation électrique de la chambre de mesures à la sortie des cellules d'enfouissement de la zone H le tout dans le but d'uniformiser l'installation avec les équipements de traitement;

CONSIDÉRANT que Giroux et Lessard ltée demande une somme de 10 023.35 \$ dollars plus taxes pour effectuer ces modifications;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sainte-Marie recommande à la Régie d'accepter le montant demandé par Giroux et Lessard ltée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la directive de changement No: 3 tel que recommandé par Monsieur François Sainte-Marie au montant de 10 023.35 \$ plus taxes afin d'uniformiser les installations électriques à partir de la zone H jusqu'aux équipements installés au système de traitement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2699-02

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en date du 13 août 2002 le décompte progressif No: 3 relativement au projet de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que cette demande de paiement s'élève à 236 151.21 \$ dollars et que Monsieur Lacombe nous en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement du décompte progressif No: 3 et autorise le secrétaire-trésorier à payer à Les Entreprises G.N.P. inc., la somme de 236 151.21 \$ dollars;

QUE le secrétaire-trésorier soit également autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement No: 30-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2700-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté son règlement d'emprunt # 30-01 au montant de 3 498 027.00 \$ dollars afin d'effectuer des travaux d'imperméabilisation de l'étang 1 de même que des travaux d'agrandissement du système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pouvoir faire des emprunts temporaires en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt # 30-01;

CONSIDÉRANT que la loi permet à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'emprunter temporairement jusqu'à 90% du montant des travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le président et le secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient autorisés à signer pour et au nom de cette dernière tout document jugé utile et nécessaire afin de permettre à la Régie d'emprunter temporairement les sommes nécessaires aux paiements des travaux en rapport avec le règlement # 30-01 de la Régie et ce rétroactivement au 25 juillet 2002;

QUE la somme maximale que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud peut emprunter temporairement dans ce dossier soit fixée à 3 148 224.30 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2701-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté son règlement d'emprunt # 30-01 afin d'effectuer des travaux d'imperméabilisation de l'étang 1 de même que des travaux d'agrandissement du système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire financer de façon permanente les sommes empruntées et ou utilisées pour le paiement des travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son président et son secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud tout document jugé utile et nécessaire au financement permanent du règlement d'emprunt # 30-01 de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2702-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud procède actuellement à des travaux d'agrandissement de son système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que pour procéder audits travaux l'entrepreneur chargé du projet a du couper du bois lequel fut placé en bordure du chemin d'accès sur le lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il reste du bois de valeur commerciale en place sur le lieu d'enfouissement sanitaire et que ce bois aurait perdu de la valeur du au fait qu'il fut coupé au printemps 2002;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à vendre ce bois en place au lieu d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2703-02

CONSIDÉRANT que Recyclage Saint-Georges a l'intention de présenter un projet dans le cadre du programme d'économie sociale afin de récupérer les textiles et les petits appareils ménagers sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà d'autres organismes tel les comptoirs d'entraide locaux, l'Association bénévole des Cantons, la Saint-Vincent-de-Paul et autres qui effectuent le même genre d'activité de recyclage sur le territoire;

CONSIDÉRANT que Recyclage Saint-Georges a demandé l'appui de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil avise les membres de Recyclage Saint-Georges que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ne subventionnera pas de façon directe ou indirecte ce projet

QUE s'ils présentent leur projet tel qu'ils l'ont présenté à la Régie, cette dernière publicisera leurs activités au même titre et de la même manière qu'elle entend publiciser les activités des autres entreprises ou comptoirs d'entraide ayant la même vocation et oeuvrant sur le territoire couvert par la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2704-02

CONSIDÉRANT qu'il se tiendra à Montréal les 5 et 6 septembre 2002 un colloque intitulé "L'économie sociale en environnement: premier bilan international des ressourceries";

CONSIDÉRANT que les membres de Recyclage Saint-Georges nous ont invité à assister à cette rencontre;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas les budgets et ne voit pas la nécessité d'assister à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie ne délègue aucune personne pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Monsieur Claude Thireau affecté à la confection du plan de gestion des matières résiduelles présente aux membres de ce conseil diverses informations sur l'avancement de ce dossier.

RÉSOLUTION NO: 2705-02

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques Nos: C220412 à C220554 inclusivement et les chèques Nos: C120164 à C120281 inclusivement pour un déboursé total de 2 141 053.62 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2706-02

CONSIDÉRANT qu'il s'offre à la Régie l'opportunité de remplacer le recouvrement journalier fait avec de la terre ou du sable par une toile qui est étendue sur les matières résiduelles à la fin de chaque journée d'opération et enlevée le matin suivant;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Loignon
APPUYÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de se procurer ce genre d'équipement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2707-02

CONSIDÉRANT que la Régie débutera bientôt ses activités d'enfouissement des matières résiduelles dans la zone H c'est-à-dire une zone avec double membrane;

CONSIDÉRANT que dans la région immédiate il y a deux (2) lieux d'enfouissement techniques en opération soit à Saint-Lambert et à Saint-Édouard de Frampton;

CONSIDÉRANT que le contremaître du lieu d'enfouissement sanitaire ainsi que le technicien en génie civil seraient intéressés à visiter ces deux (2) lieux d'enfouissement techniques afin de s'informer sur la manière de procéder dans ce nouveau genre de lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Messieurs Rosaire Paquet, Pierre Paquet et Roger Turcotte soient autorisés à visiter les deux (2) lieux d'enfouissement ci-haut mentionnés afin de s'informer sur la manière de débiter l'enfouissement dans les nouvelles cellules;

QUE les frais inhérents à ce déplacement soient à la charge de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2708-02

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra le 26 septembre 2002 à Sherbrooke une journée technique provinciale concernant la valorisation des matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ne délègue personne à cette rencontre d'informations étant donné que la Régie n'est pas assez avancée dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2709-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a reçu en date du 12 août 2002 une offre de services de Highland Energy inc., relativement au gaz produit sur le site d'enfouissement de la Régie;

CONSIDÉRANT que cette compagnie serait intéressée à acheter ce gaz;

CONSIDÉRANT que cette compagnie a fait parvenir à André Simard et Associés copie de l'offre qu'elle a transmise à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Eugène Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Qu'avant de donner suite à cette offre la Régie demande l'opinion écrite d'André Simard et Associés dans ce dossier;

QUE les frais relatifs à ce mandat soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2710-02

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 23 mai 2002 ce conseil a adopté sa résolution # 2669-02 autorisant le secrétaire-trésorier à vendre au meilleur prix un ordinateur Pentium 133 défectueux ainsi que ses composantes (écran, clavier, souris);

CONSIDÉRANT que personne ne s'est montré intéressé;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte offre à la Régie la somme de 20.00 \$ dollars pour le moniteur (écran);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie vende à Monsieur Roger Turcotte le moniteur 15 pouces usagé pour la somme de 20.00 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2711-02

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse à Monsieur Jean-Guy Deblois maire de la municipalité de Saint-René ainsi qu'à Monsieur Gilles Daraiche conseiller dans la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud durant leur terme.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Monsieur Pascal Loignon représentant de la municipalité de Saint-Philibert informe les membres de ce conseil qu'il a eu une discussion téléphonique avec Monsieur Steve Fortier de Services Sanitaires Denis Fortier inc., de Robertsonville.

RÉSOLUTION NO: 2712-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraiche
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

**LE PRÉSIDENT
TRÉSORIER**

LE SECRÉTAIRE-

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE